

République française
GIRONDE
SAINT AUBIN DE BRANNE - Commune

Séance du jeudi 05 décembre 2024

Membres en exercice : 10

Nb de présents : 7

Nb de représentés : 0

Nb de vote exprimés : 6

Nb de vote pour : 6

Nb de vote contre : 0

Nb d'abstention : 1

cinq décembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal LABRO,
Date de la convocation: 29/11/2024

Présents : Pascal LABRO, Robert FAURE, Laurent
BEREAU, David PATEAU, Sarah BRUNELLOT, Dominique
PEYTOUREAU, Marie MIRAMON

Représentés :

Excusés : Quitterie DUCLOT, Xavier BLOND, Jérémy
CUSSEAU

Absents :

Secrétaire de séance : Laurent BEREAU

**Objet : REMBOURSEMENT FRAIS DE MME DUCLOT ADJOINTE AU
MAIRE - DE_2024_12_02**

Monsieur le Maire rappelle qu'il arrive qu'exceptionnellement la commune soit obligée de faire des achats auprès de fournisseurs ne souhaitant pas ouvrir un compte à la mairie. Aussi, il propose qu'en cas d'achat de ce type, l'élu utilise son moyen de paiement personnel et se fasse ensuite rembourser sur présentation de la facture d'achat ou d'un certificat attestant qu'il a bien réglé cette facture de ses deniers propres.

Ces opérations doivent être exceptionnelles car non conformes au principe de séparation des ordonnateurs et des comptables.

A cet effet elles nécessitent la prise d'une délibération par le Conseil Municipal autorisant le remboursement de ces achats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de rembourser à madame DUCLOT Quitterie l'achat d'une palme pour le monument aux morts d'un montant de 80€.
- DIT que l'élu devra établir un certificat attestant qu'il a payé la facture de ses propres deniers et en demande le remboursement sur le budget communal.

Fait les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Pascal LABRO

